











Préserver ensemble  
nos nappes et nos rivières :  
une responsabilité partagée !

# Projet de Territoire pour la Gestion de la ressource en Eau (PTGE) sur le bassin versant de l'Huveaune

Synthèse des avis exprimés lors de la concertation 2024



|  | Objectif thématique  | Synthèse et recommandations   |
|--|--|---|
|    | <b>Améliorer et diffuser les données et connaissances de l'eau sur le territoire</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'améliorer la connaissance, notamment en identifiant l'ensemble des prélèvements non-déclarés.</li> <li>• Assurer un meilleur suivi des cours d'eau, notamment l'évolution des débits.</li> <li>• Dresser un inventaire précis des usages (en nombre et en quantité).</li> <li>• Rendre les données plus accessibles et compréhensibles pour les publics.</li> </ul> |
|    | <b>Renforcer la sensibilisation de tous les publics</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La sensibilisation de tous les publics apparaît essentielle pour la réussite du PTGE.</li> <li>• Combiner éducation, communication claire et expériences concrètes.</li> <li>• Accompagner les professionnels dans leur communication sur l'usage de l'eau.</li> </ul>   |
|    | <b>Préserver les milieux naturels et la biodiversité</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites naturels sont un atout majeur pour le maintien du cycle naturel de l'eau.</li> <li>• Protéger et développer les zones humides et les ripisylves.</li> <li>• Renaturer les cours d'eau, favoriser la biodiversité aquatique et le maintien des débits biologiques.</li> </ul>   |
|  | <b>Assurer le partage de l'eau et promouvoir la sobriété des usages</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin de clarification sur l'impact des pompages et forage dans le partage de la ressource.</li> <li>• Accompagner les acteurs économiques et institutionnels à la sobriété.</li> <li>• Réduire la consommation de l'eau par le secteur touristique.</li> <li>• Développer la réutilisation de l'eau sur le territoire sous toutes ses formes.</li> </ul>                   |

|  | Objectif thématique  | Synthèse et recommandations   |
|--|--|---|
|    | <b>Questionner la dépendance aux ressources extérieures</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La dépendance aux ressources extérieures représente à la fois une opportunité et des contraintes.</li> <li>• Trouver un meilleur équilibre entre approvisionnement en ressource extérieur et en ressource locale, notamment face aux risques induits du changement climatique sur la disponibilité de toutes les ressources en eau.</li> <li>• Etudier des pistes d'actions autour de la création de zones de stockages et la promotion des captages locaux sur le bassin versant tout en favorisant la sobriété.</li> </ul> |
|    | <b>Améliorer la gestion des risques naturels et climatiques</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'une gestion des risques naturels et climatiques combinant anticipation, communication et équité.</li> <li>• Développer une culture des risques.</li> <li>• Adapter et clarifier la mise en œuvre des arrêtés-cadres sécheresse.</li> <li>• Favoriser la biodiversité pour faire face aux effets du changement climatique.</li> <li>• Lutter contre l'artificialisation des sols et assurer l'infiltration naturelle.</li> </ul>   |
|  | <b>Diminuer les pollutions et améliorer le traitement des eaux usées</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une crainte sur la pollution des différents usages.</li> <li>• Développer la surveillance sur la qualité des eaux supérieures et souterraines.</li> <li>• Réduire la pollution via des solutions qui allient innovation, efficacité et sobriété.</li> <li>• Intégrer des projets REUT et optimiser les stations d'épuration.</li> <li>• Réfléchir au soutien d'étiage des STEP.</li> </ul>   |
|  | <b>Faire progresser la gouvernance et la planification territoriale</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une gouvernance partagée est un prérequis pour améliorer la gestion de l'eau.</li> <li>• L'intégration des préconisations du PTGE dans les documents d'urbanismes.</li> <li>• Mobiliser les élus locaux pour une planification territoriale intégrant les enjeux de l'eau.</li> </ul>  |

## Synthèse des avis exprimés en Commission Ressource

↳ un temps spécifique a été organisé avec les membres de la Commission Ressource, parties prenantes du territoire sur les questions de ressources en eau, le 6 février 2025, pour solliciter leurs avis sur 4 sujets spécifiques.

### « Il faut renforcer l'utilisation des rejets (eau brute, STEU) pour alimenter les ressources en eau locales : soutien hydrologique, recharge de nappe... »

Le renforcement de l'utilisation des rejets pour alimenter les cours d'eau est **globalement perçu positivement** par les membres de la Commission. Cependant, un point d'attention a émergé pour proposer de favoriser cette pratique au cas par cas, en tenant compte notamment de la température de l'eau qui serait rejetée.


### « La ressource stockée (système Durance-Verdon) est la plus sécuritaire face au changement climatique »

Sur ce sujet, **les membres invitent globalement à la prudence**. Si la ressource stockée est **utile, voire indispensable à court terme**, il existe des risques qui pourraient **menacer son approvisionnement à moyen/long terme** (baisse de l'enneigement en amont, évolution des usages, changement climatiques, problèmes techniques, etc.) Par ailleurs, cette apparente sécurité ne doit pas être un prétexte pour retarder ou minimiser l'adaptation au changement climatique. En résumé, l'apport du système Durance Verdon apporte un niveau de sécurité intéressant, mais également une situation de dépendance qui soulève questions et inquiétudes.


## Synthèse des avis exprimés en Commission Ressource

↳ un temps spécifique a été organisé avec les membres de la Commission Ressource, parties prenantes du territoire sur les questions de ressources en eau, le 6 février 2025, pour solliciter leurs avis sur 4 sujets spécifiques.

**« Les actions inscrites au PTGE doivent être contractualisées et ouvrir droit à des avantages (réglementaires ou financiers) mais impliquent une obligation d'atteinte des objectifs fixés »**

 Globalement, **les membres de la commission sont plutôt d'accord avec cette affirmation**, en soulignant qu'il est nécessaire que les avantages octroyés soient cohérents avec les efforts demandés. Cependant, un point de débat émerge. Pour certains, il faut limiter les contraintes pour favoriser l'adhésion au programme et ne pas freiner les prises d'initiatives. Pour d'autres, l'adaptation des usages de l'eau pour préserver les milieux est une obligation de fait, elle ne devrait donc pas donner droit à des compensations ou des avantages particuliers.

**« Il faut recourir à un stockage d'eau et favoriser la rétention sur le territoire pour garantir le cycle de l'eau toute l'année »**

 Globalement, **les participants sont favorables à cette idée**, en se concentrant surtout sur des solutions fondées sur la nature et sur des programmes de désimperméabilisation. Afin de favoriser leur mise en place, ces actions devraient être encouragées et faire l'objet d'aides réglementaires, techniques et financières. Cependant, certains acteurs proposent de limiter les actions de stockage en se concentrant principalement sur la récupération des eaux de pluie par les particuliers.

*L'ensemble des comptes rendus sont disponibles sur cette page...*



<https://www.epagehuca.fr/le-bassin-versant-de-lhuveaune/milieus-aquatiques/le-ptge-projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-leau/>